



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES
COMMUNE DE RONTIGNON

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

N° D'ORDRE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	LE VOTE
2026-01	LOTISSEMENT "LE VILLAGE" : VENTE DU LOT N° 1.	Approuvée
2026-02	BUDGET PRINCIPAL : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.	Approuvée
2026-03	BUDGETS DE LA COMMUNE : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.	Approuvée

Liste des délibérations publiée sur le site Internet communal (www.rontignon.fr) et sur Intramuros le 20 janvier 2026.

Monsieur Victor DUDRET
Maire de Rontignon





Mairie de Rontignon
714 rue des Pyrénées
64110 RONTIGNON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026 DÉLIBÉRATION N°2026-01

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 14 janvier 2026, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10) .. : mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Clémence **Huet**, Lauren **Marchand**, Isabelle **Paillon** et messieurs Tony **Bordenave Anchordoqui**, Victor **Dudret** et Patrick **Favier**.

Absents (2) .. : messieurs Romain **Bergeron** et Marc **Rebourg**.

Pouvoirs (2) ... : monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle** et monsieur Marc **Rebourg** a donné pouvoir à monsieur Patrick **Favier**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Élodie **Déleris**.

LOTISSEMENT "LE VILLAGE" : VENTE DU LOT N° 1.

Rapporteur :
monsieur Victor **Dudret**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n° 2025-09 du 24 février 2025, elle avait fixé le prix de vente du lot n°1 du lotissement "Le Village" à **55 530 € HT** soit **66 420 € TTC**.

Le 20 novembre 2025, par sa délibération n° 2025-55, le conseil a autorisé monsieur le maire à signer le mandat de vente - sans exclusivité - du lot n° 1 avec monsieur Olivier **Brandao de Cunha**, gérant de l'agence immobilière **NOVA IMMO**, cette agence disposant d'un acquéreur potentiel ayant présenté une déclaration de réservation en date du 30 octobre 2025 au montant de cession délibéré par la commune augmenté de la commission d'agence d'un montant de **3 580 € soit 70 000 € TTC**. Le mandat signé le 24 novembre 2025 au prix net vendeur de **66 420 € TTC** prévoit cette rémunération du mandataire à charge vendeur.

Au cours de la signature devant notaire de la promesse de vente immobilière le 18 décembre 2025 avec le futur acquéreur, la commission d'agence a été réduite à **3 080 €**. Ainsi, le prix TTC en ce compris la commission d'agence s'élève-t-il désormais au montant de **69 500 € TTC**, montant à percevoir par la commune.

La présente délibération a pour objet d'autoriser de procéder en ces conditions à la vente du lot 1 avec versement par la commune à l'agence NOVA IMMO de la commission d'agence ainsi fixée devant notaire soit **3 080 €**.

OUI l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la cession du lot 1 du lotissement "Le Village" au prix TTC de **69 500 €** en ce compris la commission d'agence d'un montant de **3 080 €** ;

APPROUVE le versement par la commune de la commission d'agence d'un montant de **3 080 €** ;

AUTORISE au 1^{er} rang, monsieur Victor **Dudret**, maire, à signer la vente du lot 1 aux montants précisés supra ;

AUTORISE au 2^e rang, madame Brigitte **Del-Regno**, première adjointe, à signer en cas d'empêchement du maire, la vente du lot 1 aux montants précisés supra ;

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance,
Madame Élodie **DÉLERIS**, conseillère municipale

Fait et délibéré à Rontignon le 19 janvier 2026

Le Maire, Victor **DUDRET**





Mairie de Rontignon
714 rue des Pyrénées
64110 RONTIGNON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-02

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 14 janvier 2026, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10) : mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Clémence **Huet**, Lauren **Marchand**, Isabelle **Paillon** et messieurs Tony **Bordenave Anchordoqui**, Victor **Dudret** et Patrick **Favier**.

Absents (2)... : messieurs Romain **Bergeron** et Marc **Rebourg**.

Pouvoirs (2) : monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle** et monsieur Marc **Rebourg** a donné pouvoir à monsieur Patrick **Favier**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Élodie **Déleris**.

BUDGET PRINCIPAL : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Rapporteur :
Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire expose que jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 31 mars de l'année en cours, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16 "remboursement d'emprunts"). Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption et l'autorisation mentionnée doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le maire commente les autorisations de dépenses d'investissement qu'il sollicite.

Elles concernent :

- l'étude de faisabilité géothermie et forage test pour le chauffage et le refroidissement de l'ensemble mairie-école-foyer pour un montant de **18 535 € TTC** ainsi que l'accompagnement du projet par le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture (SIPA) de l'agence publique de gestion locale (APGL) pour un montant de **3 785 €**. Le total de cette opération s'élève à **22 320 €** ;
- l'acquisition d'un taille-haie électrique sur perche compatible avec le système de batteries déjà existant au sein des services techniques pour un montant estimé à **670,00 € TTC** ;
- l'acquisition d'un réfrigérateur au profit des services techniques pour un montant maximum de **300 € TTC**. En effet, celui dont le service dispose ne fonctionne plus correctement (modèle ancien arrivant en fin de vie).

Après avoir répondu aux questions posées, monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu les crédits de 202 845,00 €, hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en section d'investissement de l'exercice 2025 ;

Vu les besoins de crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2026 ;

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire dans son exposé et en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre soit 50 711,25 € ;

PRÉCISE l'affectation des dépenses d'investissement concernées comme suit :

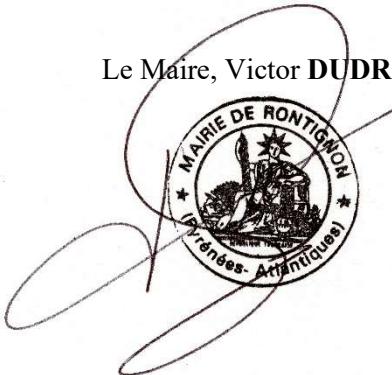
- **Chapitre 20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)**
 - Article 2031 – Frais d'études : 22 320,00 €
- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**
 - Article 2158 – Autres installations, matériels et ouvrages techniques : 670,00 €
 - Article 2188 – Autres : 300,00 €

PRÉCISE que ces dépenses d'un montant total de 22 990,00 € seront reprises sur le budget primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré à Rontignon le 19 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Madame Élodie DÉLERIS, conseillère municipale

Le Maire, Victor DUDRET





Mairie de Rontignon
714 rue des Pyrénées
64110 RONTIGNON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-03

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 14 janvier 2026, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10) .. : mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Clémence **Huet**, Lauren **Marchand**, Isabelle **Paillon** et messieurs Tony **Bordenave Anchordoqui**, Victor **Dudret** et Patrick **Favier**.

Absents (2) .. : messieurs Romain **Bergeron** et Marc **Rebourg**.

Pouvoirs (2) ... : monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle** et monsieur Marc **Rebourg** a donné pouvoir à monsieur Patrick **Favier**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Élodie **Déleris**.

BUDGETS DE LA COMMUNE : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

Rapporteur :
Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire expose que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Ce débat ne s'impose pas à la commune de Rontignon. Néanmoins, le mandat en cours arrivant à son terme, il paraît opportun d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité ; ainsi, l'équipe municipale sera-t-elle en mesure de préparer le débat budgétaire et les élus disposeront en temps utile, de toutes les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Monsieur le maire indique au conseil que son exposé portera successivement sur les points suivants :

- la situation financière de la commune,
- les chantiers d'importance en cours,
- le panel des investissements à programmer,
- le choix politique qui revient aux élus.

1. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Deux emprunts principaux à terme sont en cours. Ils ont permis de compléter le financement du projet école/mairie (370 000 € - 20 ans à 1,74 %) et du hangar communal photovoltaïque (45 000 € - 10 ans à 1,13 %). Le premier emprunt arrive à échéance en 2036 et le second en 2028. Le tableau d'amortissement pour le prochain mandat est le suivant :

Année	Encours au 01/01	Annuité	Amortissement	intérêts	Encours au 31/12
2026	228 770,81 €	26 729,51 €	22 953,67 €	3 827,53 €	205 817,14 €
2027	205 817,14 €	26 729,51 €	23 326,92 €	3 454,86 €	182 490,22 €
2028	182 490,22 €	26 729,48 €	23 706,38 €	3 075,96 €	158 783,84 €
2029	158 783,84 €	21 945,12 €	19 307,81 €	2 637,31 €	139 476,03 €
2030	139 476,03 €	21 945,12 €	19 645,96 €	2 299,16 €	119 830,07 €
2031	119 830,07 €	21 945,12 €	19 990,04 €	1 955,08 €	99 840,03 €

Par ailleurs, pour financer tous les travaux sur les réseaux secs (télécommunications, électricité et éclairage public), la commune à l'occasion de la réalisation de ses différents projets (enfouissements rue du Vieux-Bourg, mises aux normes de l'éclairage public, création du rond-point Nord, éclairage public du parking du stade, installation d'horloges astronomiques pour l'extinction nocturne, etc.), la commune a contractualisé des emprunts auprès du territoire d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (TE64) pour leur financement.

Au total ce sont 6 emprunts, tous sur 15 ans dont le bilan est exposé :

Opération	Montant	Date début	Date fin	Annuité
15EP131	7 187,84	11/05/2017	10/05/2032	524,46
15EF069	2 273,19	05/03/2019	05/03/2033	169,46
18REP024	22 340,28	15/05/2022	15/05/2036	1 531,41
18TE156	43 781,03	15/05/2022	15/05/2036	3 001,12
18EP040	32 057,88	15/05/2022	15/05/2036	2 197,53
12EF071	14 971,46	01/02/2025	01/02/2039	1 325,92

Au bilan, pour la mandature à venir, le résultat est le suivant :

Année	Encours au 01/01	Annuité	Amortissement	Intérêts	Encours au 31/12
2026	320 261,75 €	35 479,37 €	30 854,06 €	4 625,31 €	289 407,69 €
2027	289 407,69 €	35 479,39 €	31 287,53 €	4 191,86 €	258 120,16 €
2028	258 120,16 €	35 479,35 €	31 728,50 €	3 750,85 €	226 391,66 €
2029	226 391,66 €	30 694,98 €	27 392,79 €	3 302,19 €	198 998,87 €
2030	198 998,87 €	30 695,01 €	27 795,20 €	2 899,81 €	171 203,67 €
2031	171 203,67 €	30 694,98 €	28 204,93 €	2 490,05 €	142 998,74 €

La commune fait partie d'une "strate" de commune de même taille permettant une comparaison : la strate des communes dont la population est comprise entre 500 et 2 000 habitants. Selon les derniers chiffres publiés (année 2024), l'encours moyen de la dette ressort à 546 € par habitant et l'annuité par habitant ressort à 87 € par habitant.

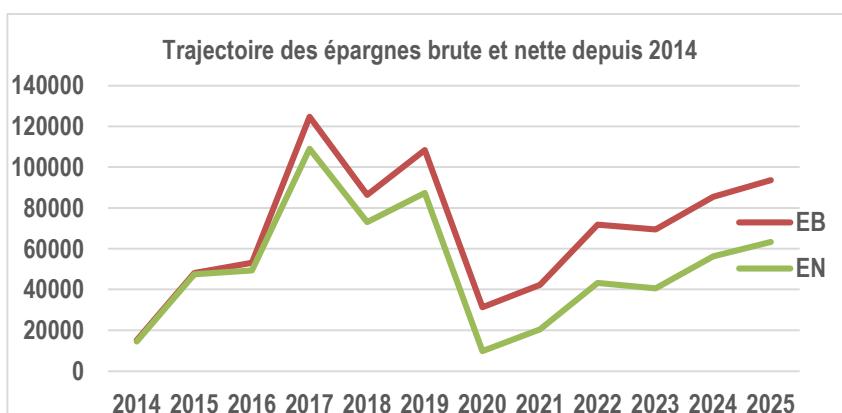
En 2025, pour la commune de Rontignon (891 habitants) l'encours de dette ressort à **359 € par habitant** et l'annuité à **40 € par habitant**.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que trois prêts relais ont été contractualisés par la commune :

- deux sur le budget annexe propre au lotissement : 352 130 sur 3 ans à 0,92 % pour compléter le financement de l'acquisition des parcelles de l'emprise foncière, 400 000 € sur 2 ans à 2,63 % pour le financement des travaux de viabilisation. Ces deux prêts sont couverts par la vente des lots ;
- un sur le budget principal pour couvrir le versement des subventions afférentes à la requalification des espaces publics de la commune (Cassourade et parvis du foyer André-Houdard) : 200 000 € sur 2 ans à 3,83 %.

En 2026, la commune devra rembourser le premier du lotissement et celui du budget principal soit 552 130 € de capital.

Pour terminer sur ce volet financier, monsieur le maire présent la trajectoire de l'épargne communale depuis 2014. Ces ratios sont en effet important dans la construction budgétaire et déterminent la capacité d'autofinancement de la commune pour ses futurs investissements :



AN	Épargne brute (EB)	Épargne nette (EN)
2020	31 230,38	9 800,57
2021	42 263,63	20 488,56
2022	71 722,89	43 210,40
2023	69 371,66	40 480,03
2024	85 466,98	56 190,23
2025	93 695,02	63 267,07

EB = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
 EN = EB – annuité de la dette (capital)

La situation de sortie 2025 est favorable pour la commune d'autant plus que le ratio de désendettement est inférieur à 4 années.

Une perspective du budget annexe du lotissement pour 2026 est ensuite abordée ; elle montre qu'un résultat bénéficiaire sensible peut être envisagé sur cet exercice.

2. LES CHANTIERS EN COURS

La phase d'études pour le projet de géothermie est en cours. Ce projet s'inscrit dans les travaux nécessités par la mise en œuvre du décret tertiaire (antérieurement exposé) qui s'impose à la commune pour certains bâtiments communaux.

Monsieur le maire suggère à l'assemblée qu'il sera pertinent d'élaborer une autorisation de programme pluriannuelle pour couvrir tout ou partie de l'ensemble des travaux qu'il décrit sommairement. Rendez-vous a été pris le 21/01/2026 avec le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture (SIPA) de l'agence publique de gestion locale (APGL) pour définir la stratégie de mise en œuvre des travaux liés au décret tertiaire, planifier les études afférentes, planifier le cadencement des travaux et préparer les dossiers de demandes de subvention.

3. LE PANEL DES INVESTISSEMENTS À PROGRAMMER

Est présenté au conseil l'éventail des investissements susceptibles d'être programmés au cours du prochain mandat, investissements qui concernent l'ensemble du patrimoine communal :

Bâtiment	Nature des travaux
Église Saint-Pierre	Poutre de toiture côté clocher - Beffroi à vérifier (contact structure) – Corniches à réaliser – Sacristie à rafraîchir
Stade municipal	Main courante stade annexe (régie) – Arrosage terrain d'honneur (débits) – Pare-ballons stade annexe – Éclairage stade annexe
Cimetière	Mur du cimetière (100 k € environ) – Végétalisation - Reprise de sépultures

Bâtiment	Nature des travaux
Services techniques	Sécurisation – Étude du transfert
Monument aux Morts	Restauration
Calvaires	Restauration et entretien
Abribus	Restauration et entretien – Installation d'une boîte à lire et d'un affichage libre
Ponts	Rénovation du pont Canal des Moulins / Impasse Lasglères (diagnostic à affiner)
Éclairage public	Relamping (lampes à décharge non produites à partir de 2028)

Un programme doit être déterminé en vue des futures constructions budgétaires.

4. LE CHOIX POLITIQUE

Monsieur le maire conclue son exposé en indiquant que toutes les décisions budgétaires, notamment celles relevant de l'investissement, relèvent d'un choix politique qui revient à l'assemblée communale. Il présente le principe d'un arbre de décision qui devrait sous-tendre les choix à venir pour permettre la planification, la programmation et la réalisation de chaque projet au fil des années.

Il indique que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote. Il revient simplement au conseil d'acter la tenue de ce débat sur les perspectives budgétaires communales.

Le conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat sur les perspectives budgétaires.

Fait et délibéré à Rontignon le 19 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Madame Élodie DÉLERIS, conseillère municipale.

